

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 février 2024

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Véronique ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Gilbert COMMANDRE, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Véronique DUBUS.

.....

Programmation des chantiers voirie - année 2024 :

Les conseillers proposent de faire réaliser les travaux suivants :

- Fossé à la montée du Champ.
- Glissières de sécurité à la montée du Champ.
- Goudrons rue centrale de Combret.
- Goudrons village de Villespasses.
- Mur de soutènement sur la route entre L'Habitarelle et Rabeyrals.
- Busage du béal à L'Habitarelle (le Plot del Faou).
- Muret au Bergognon, à côté de la maison de Mme Poulhaon.
- Mur de soutènement sous l'église de L'Habitarelle.
- Parapets du pont de La Chaze.

Ce point sera à nouveau abordé lors de la prochaine réunion afin de réfléchir d'ici là à d'autres chantiers qu'il conviendrait de faire réaliser en 2024.

Présentation des devis pour le traitement UV de l'eau du Bergognon et l'électrification du réservoir d'eau. Demandes de subventions au Département et à L'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire indique que, depuis cinq ans, les résultats des analyses d'eau du Bergognon mettent en évidence des problèmes de qualité de l'eau sur ce réseau et que l'ARS demande à la commune de mettre en place un traitement UV pour y remédier. Cette installation nécessitera de faire électrifier le réservoir d'eau.

L'estimation des travaux s'élève à 17 750 € HT pour la fourniture, la pose du traitement UV et la modification partielle de l'hydraulique de la chambre de vanne et à 23 000 € HT pour l'électrification du réservoir d'eau. Les travaux d'électrification seront pris en charge à 60% par le SDEE.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

AEP de La Maison Blanche : convention avec la SCI COMBES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un réseau AEP pour alimenter La Maison-Blanche. Il rappelle que l'estimation des travaux s'élève à **33 811,85 € H.T** et qu'une subvention a été demandée au Conseil Départemental.

Il propose que la SCI COMBES, propriétaire de La Maison-Blanche, verse à la commune une participation financière pour le raccordement de la Maison-Blanche au réseau public d'eau potable ; il donne lecture de la convention à passer avec la SCI COMBES et précise qu'un échéancier de paiement sera mis en place pour permettre à la SCI COMBES de régler sa participation sur deux ans.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE de faire réaliser ces travaux sous réserve que le propriétaire de La Maison-Blanche accepte de signer la convention avec la commune.

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Conseil Départemental :	14 000,00 €
- Participation financière de la SCI COMBES :	7 474,00 € HT
- Quote-part communale financée par un emprunt:	12 337,85 €
<u>TOTAL :</u>	<u>33 811,85 €</u>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée, ci-annexée, avec la SCI COMBES,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Propositions de l'architecte sur la rénovation du bâtiment école-mairie :

Monsieur le Maire présente les 3 esquisses de l'architecte. Le conseil municipal valide la 1^{ère} qui consiste à :

- créer un local sommeil pour la sieste des petits à l'emplacement de l'escalier actuel qui monte au logement.
- créer un nouvel accès pour le logement avec un escalier à l'extérieur du bâtiment, côté pignon.

Programmation des coupes de bois de l'année 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions du service bois de l'ONF, concernant l'inscription et la destination des coupes de bois 2024 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette présenté ci-après :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF 2	Année décidée par le propriétaire 3	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance 4	Vente 5
FC de altier	21_a	AMEL	1015	15.61	CR	2024	2024			x
FC de altier	22_a	AMEL	961	14.79	CR	2024	2024			X
FC de altier	41_i	IRR	110	1.90	CR	2024	2024		SUPP	
FS de Conzes	1_a	AMEL	50	0.6	CR	2020	2024		X	
FS de Villespases et Valfournès	4_a	AMEL	126	2.52	CR	2022	2024		X	
FS de Villespases et Valfournès	5_a	AMEL	126	2.51	CR	2024	2024		SUPP	
FS de La Pigeyre	U.a	AMEL	10	0.40	CR	2024	2024		X	

Rôle d'affouage pour l'année 2024 :

Monsieur le Maire présente la liste des bénéficiaires des coupes de bois d'affouage pour l'année 2024. Le Conseil Municipal arrête le rôle d'affouage tel que présenté.

Acquisition d'une épareuse - Demande de subvention DETR :

Monsieur le Maire propose d'acquérir une deuxième épareuse pour les travaux de débroussaillage des voies communales. Il présente le devis de la S.A.S. RAYNAL qui s'élève à 34 000,00 € HT.

Le conseil municipal accepte cette acquisition et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'Etat, la plus élevée possible, au titre de la D.E.T.R.

Contentieux devant le Tribunal Administratif par rapport à une demande d'urbanisme :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que par lettre en date du 12 janvier 2024, Monsieur le Greffier en Chef du tribunal administratif de Nîmes a transmis à la commune la requête n°2400030-1 présentée par Monsieur Thierry LATTARD suite à un refus de transfert de permis de construire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée et désigne comme avocat Maître CHAUMIAC DE SAS Michel pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Pays d'Art et d'Histoire : désignation de délégués :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner deux délégués de la commune (un titulaire et un suppléant) pour la représenter auprès du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan.

Le conseil municipal désigne les délégués suivants :

- Monsieur Gérard COGNET, délégué titulaire.
- Monsieur Luc ATGER, délégué suppléant.

Questions diverses :

AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle :

La commune a lancé une consultation auprès de trois bureaux d'étude pour la réalisation du dossier de déclaration de travaux de dégagement de la source des Douses, et la préparation et le suivi des travaux de dégagement.

L'analyse d'eau de première adduction montre que l'eau ne contient pas de métaux lourds.

Départ de trois locataires des logements communaux :

Les locataires de l'ancien presbytère d'Altier, du logement social d'Altier et du logement de l'ancienne école de L'Habitarelle sont partis.

L'ancien presbytère est reloué, à compter du 15 février 2024, à Mme Océane VIGNOLY, moyennant un loyer de 550 € / mois.

Effectif des élèves de l'école d'Altier :

Suite au départ des locataires de la commune, l'école a perdu 4 élèves mais suite à l'arrivée d'une nouvelle famille avec 2 enfants au logement de l'ancien presbytère, l'effectif passe à 5 élèves.

Aménagement du parking en bas du village du Bergognon :

Les employés communaux ont aménagé le parking, des drains ont été posés ainsi qu'un géotextile et du gravier.

Panneau d'affichage de Combret :

La serrure du panneau va être remplacée.